

Conseil scolaire Centre-Nord

Élections scolaires partielles du 13 mai 2019

Foire aux questions

Quels sont les postes à pourvoir ?

- 1 poste de conseiller(ère) public(que) à Edmonton
- 1 poste de conseiller(ère) public(que) à l'extérieur d'Edmonton

Quelles sont les dates importantes ?

- Jour de mise en nomination : au plus tard le 1^{er} avril 2019 avant midi
- Jour du vote : 13 mai 2019 (si nécessaire)

Est-il nécessaire d'être le parent d'un enfant inscrit dans une des écoles du Conseil pour poser sa candidature ?

Non.

Pour poser sa candidature, tout(e) candidat(e) doit satisfaire aux exigences suivantes :

- être âgé de 18 ans ou plus
- être citoyen(ne) canadien(ne)
- avoir résidé continuellement en Alberta pendant les six mois précédant la date de mise en candidature, soit depuis le 31 octobre 2018
- être éligible en vertu de la Loi sur l'élection des administrations locales (*Local Authorities Election Act*) ou de la Loi scolaire (*School Act*)
- ne pas être de foi catholique romaine pour un poste désigné « public »

Comment peut-on poser sa candidature ?

Pour poser sa candidature, il faut :

1. Obtenir les formulaires suivants
Formulaires obligatoires :
 - 4 RA - Mise en candidature et consentement du candidat;

La version la plus récente sera toujours disponible à l'adresse : <https://centrenord.ab.ca/elections>

- 13 RA - Registre des électeurs. Noter : les signatures des cinq personnes appuyant votre candidature devront apparaître sur les formulaires 13 RA et 4RA) ;
- 5 RA - Informations du candidat;
- 11 RA - Recenseur, candidat ou agent officiel en matière d'accès conformément à l'article 52;
- 26 RA - Déclaration sur la campagne électorale et état financier.

Autres formulaires dont vous pourriez avoir besoin :

- 12 RA - Preuve d'identification du travailleur de campagne électorale;
- 16 RA - Déclaration d'un représentant du candidat ou de l'agent officiel.

Les formulaires sont disponibles au bureau du Conseil scolaire à Edmonton, aux secrétariats des écoles du Conseil ou sur le site Web du Conseil à l'adresse :

<https://centrenord.ab.ca/elections>.

2. Remplir adéquatement tous les formulaires requis. Pour le formulaire Registre des électeurs, vous aurez besoin de cinq électeur(trice)s ayant le droit de voter. À cet effet, nous encourageons les gens intéressés à poser leur candidature de prendre connaissance des documents légaux qui encadrent les élections scolaires, soit la *School Act* et la *Local Authorities Election Act*. Nous avons créé deux documents regroupant quelques-uns des articles les plus pertinents et nous les avons placés dans la section Élections de notre site Web. Les documents sont intitulés : Articles pertinents de la *Local Authorities Election Act* et Articles pertinents de la *School Act*. Notez que les documents créés par le Conseil ne sont pas exhaustifs et ne remplacent pas les documents légaux.
3. Remettre tous les formulaires dûment remplis et signés à la directrice de scrutin ou son alterne au bureau du Conseil scolaire Centre-Nord au plus tard le 1^{er} avril 2019 à midi. Une personne autre que le candidat ou la candidate peut déposer les formulaires.

Quelle est la procédure à suivre s'il n'y a pas assez de candidats ?

Dans le cas où il n'y aurait pas assez de candidat(e)s pour pourvoir les postes, on répètera, la journée suivante, la procédure de déclaration des candidatures, et ce pendant cinq jours consécutifs [sauf le samedi et le dimanche]. Si après cette période il n'y a toujours pas assez

La version la plus récente sera toujours disponible à l'adresse : <https://centrenord.ab.ca/elections> de candidat(e)s pour pourvoir les postes à combler, le ministre responsable doit être contacté.

Quelle est la procédure à suivre s'il y a autant de candidat(e)s que de postes le 1^{er} avril 2019 ?

Cela signifie que les candidat(e)s seront élu(e)s par acclamation.

Quelle est la procédure à suivre s'il y a plus de candidat(e)s que de postes le 1^{er} avril 2019 ?

Un candidat a 24 heures pour se désister après la fermeture des mises en candidatures. S'il y a toujours plus de candidat(e)s que de postes à combler le 2 avril à midi, la directrice du scrutin annoncera la tenue d'élections.

Comment pourra-t-on connaître les noms des candidat(e)s ?

La directrice du scrutin publiera un communiqué à cet effet dans les quarante-huit heures suivant la fin des mises en candidatures.

Quand les électeur(trice)s iront-ils voter ?

S'il est nécessaire de déclencher des élections [plus de candidat(e)s que de postes], l'élection aura lieu le lundi 13 mai 2019.

Où seront les bureaux de scrutins ?

Il y aura un bureau de scrutin dans 15 des écoles du Conseil : À la Découverte, Gabrielle-Roy, Michaëlle-Jean, Notre-Dame et Père-Lacombe à Edmonton, puis dans les écoles suivantes : Boréal, Citadelle, Claudette-et-Denis-Tardif, des Fondateurs, Desrochers, La Mission, La Prairie, Saint-Christophe, St-Vital et Sans-Frontières.

La version la plus récente sera toujours disponible à l'adresse : <https://centrenord.ab.ca/elections>
Les électeur(trice)s pourront voter à n'importe laquelle de ces écoles et pas nécessairement à l'école fréquentée par leur enfant advenant le cas. Les bureaux de scrutin seront ouverts de 10 h à 20 h.

Comment peut-on choisir les candidats ?

C'est la responsabilité des candidat(e)s de se faire connaître et c'est aussi la responsabilité de l'électeur(trice) de se renseigner. Chaque candidat(e) pourra faire une vidéo de trois minutes et un feuillet d'information standardisé qui seront disponibles sur le site Web du CSCN, sous l'onglet élections.

Si des élections sont nécessaires, qui sera déclaré élu lors des élections du 13 mai 2019 ?

Les candidat(e)s qui seront déclaré(e)s élu(e)s seront :

- a) Le candidat(e) public d'Edmonton avec le plus grand nombre de votes sera élu(e)
- b) Le candidat(e) public de l'extérieur d'Edmonton avec le plus grand nombre de votes sera élu(e)

Qui a le droit de vote ?

Seule une personne qui répond aux exigences de l'article 256 (1) de la *School Act* peut voter. Les exigences sont :

- a un enfant inscrit [de la maternelle à la 12^e année] dans une école gérée par le Conseil scolaire Centre-Nord, ou a été inscrit et a obtenu un diplôme ou un certificat de la 12^e année émis par une Autorité régionale [francophone] en Alberta, ou est le parent biologique ou adoptif d'un enfant qui a été inscrit et a obtenu un diplôme ou un certificat de la 12^e année émis par une Autorité régionale [francophone] en Alberta
- a 18 ans ou plus
- est citoyen canadien ou citoyenne canadienne
- est résidant(e) de l'Alberta le jour du scrutin
- est non catholique pour voter pour un(e) candidat(e) public

Vous avez d'autres questions ?

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la directrice du scrutin, Josée Devaney ou Marie-Josée Verret, directrice alterne de scrutin au (780) 468-6440 à frais virés ou par courriel à elections@centrenord.ab.ca.

For all inquiries about the elections, please contact Josée Devaney, Returning Officer or Marie-Josée Verret, Substitute Returning Officer at elections@centrenord.ab.ca or (780) 468-6440.